

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Ruol
- **No CAS:**
7775-14-6
- **Numéro CE:**
231-890-0
- **Numéro index:**
016-028-00-1
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119520510-57-xxxx
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie** PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Matériel d'aide textile
Agent de blanchiment
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SEITZ GmbH
Gutenbergstrasse 1 - 3
65830 Kriftel / Germany
Tel. + 49(0) 6192-9948-0
Fax + 49(0) 6192-9948-99
order@seitz24.com
www.seitz24.com
- **Service chargé des renseignements :** sds@seitz24.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Germany: GIZ-Nord, Göttingen + 49 551 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit **Ruol**

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P420 Stocker à l'écart des matières inflammables.

· Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium

· Code(s) d'identification

· **Numéro CE**: 231-890-0

· **Numéro index**: 016-028-00-1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit **Ruol**

(suite de la page 2)

- Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Irritation des yeux
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Sable
Poudre d'extinction
Mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Brouillard d'eau
Eau pulvérisée.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Oxydes de soufre (SOx)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Eviter la formation de poussière
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit Ruol

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas laisser sécher
Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire
Eviter la formation de poussière.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

Le matériau / le produit est auto - inflammable
Protéger contre l'humidité
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec des textiles
Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage au frais et au sec dans des récipients bien fermés
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· Classe de stockage : 4.2**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Matériel d'aide textile****RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant****· PNEC**

PNEC	0,1 mg/l (Marine water)
------	-------------------------

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit **Ruol**

(suite de la page 4)

1 mg/l (Freshwater)

No CAS

Désignation du produit

%

Type

Valeur

Unité

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

CAS: 7446-09-5 dioxyde de soufre

VLEP

Valeur momentanée: 2,7 mg/m³, 1 ppm

Valeur à long terme: 1,3 mg/m³, 0,5 ppm

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

• **Protection respiratoire :**

En cas de formation de poussière, porter un masque

Filtre P2.

• **Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

• **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

• **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection.

• **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **État physique** solide

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit **Ruol**

(suite de la page 5)

· Couleur :	blanc
· Odeur :	piquante
· Seuil olfactif:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Point de fusion :	~ 52 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Inflammabilité	Peut provoquer un incendie.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· supérieure :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température d'auto-inflammation	Possible sous l'influence d'humidité.
· Température de décomposition :	~ 52 °C
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	225 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Pression de vapeur :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Densité de vapeur relative	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Caractéristiques des particules	Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 9.2 Autres informations

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit Ruol

(suite de la page 6)

- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant
- Autres caractéristiques de sécurité
- Forme : poudre
- Danger d'explosion : Non déterminé.
- Propriétés comburantes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Risque de décomposition sous l'influence de chaleur.
Protéger contre l'humidité.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre
Réactions aux agents d'oxydation
Réactions aux acides
Auto-inflammabilité possible sous l'influence d'humidité et d'eau (en petite quantité).
- **10.4 Conditions à éviter**
Protéger contre l'humidité.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Eviter la formation de poussière.
- **10.5 Matières incompatibles:**
eau
Acides
agent d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	DL50	2.500 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	CL50 (4h)	> 5,5 mg/l (rat) (OECD 403)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit Ruol

(suite de la page 7)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique :**

EC50	98,3 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna)
LC50	62,3 mg/l (poissons) (96 h; Leuciscus idus melanotus; DIN 38415, Part 15)
IC50	206 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; DIN 38412, Part 9)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit Ruol

(suite de la page 8)

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA** UN1384· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR** 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)· **IMDG, IATA** SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE)· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**· **Classe**

4.2 (S4) Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

· **Étiquette**

4.2

· **IMDG, IATA**· **Class**

4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

· **Label**

4.2

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** II· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

· **Indice Kemler :**

40

· **No EMS :**

F-A,S-J

· **Stowage Category**

E

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit **Ruol**

(suite de la page 9)

· Handling Code	H1 Keep as dry as reasonably practicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	0
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	0
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g Protéger contre l'humidité.
· Remarques :	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM), 4.2, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**
la substance n'est pas comprise
- **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**
la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) N° 649/2012** la substance n'est pas comprise
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
la substance n'est pas comprise
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
la substance n'est pas comprise

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.11.2022

Révision: 24.11.2022

Numéro de version 5.00 (remplace la version 4.00)

Nom du produit Ruol

(suite de la page 10)

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**
la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
la substance n'est pas comprise
- **Autres indications :** Produit pour un usage professionnel uniquement.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Date de la version précédente:** 05.02.2020
- **Numéro de la version précédente:** 4.00
- **Acronymes et abréviations:**
DMEL: Derived Minimal Effect Level (REACH)
LL50: Lethal loading, 50%
NOEC: No Observed Effect Concentration
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
EC50: Effective Concentration 50%
EL50: Effect loading, 50%
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR